

PROCES-VERBAL
Réunion du Conseil Municipal
du 13 novembre 2023
Convocation du 7 novembre 2023
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 13 novembre 2023 à 20 heures au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, GHÉRARDI Delphine.

Absents excusés :

MARTINS DO REGO Samuel donne pouvoir à Gilles THOMASSET
BERTRAND Benjamin
DA SILVA John
MÜLLER Julien

Nombre de membres en exercice: 12

Nombre de présents 8

Nombre de votants : 9

Monsieur DINGER Ramazan est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Ordre du jour : Accessibilité mairie : approbation de l'Avant-Projet Définitif – Demande de subventions à la Région et à l'État. Autorisation recrutement d'un vacataire pour le déneigement, le salage et l'entretien du matériel. Attributions de compensation de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien. Droit de place pour le commerce mobile de Mme BORDAS concernant la vente de burgers et crêpes. Location du bar des Amis. Renouvellement contrat assurance statutaire.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la délibération approuvant le mode de concertation du public au sujet des zones d'accélération des énergies renouvelables. Le conseil accepte à l'unanimité.

Accessibilité mairie

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le projet de l'accessibilité de l'école est désormais reporté.

L'Avant-Projet Définitif de l'accessibilité mairie inclut maintenant la réfection des balcons en façade du bâtiment de la mairie. Il rappelle la délibération du 28 mars 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par MOA PROJET. Au stade de l'APD, le montant prévisionnel des travaux est estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 195 000 €. H.T.

Demande de subventions pour les travaux d'accessibilité de la mairie :

- à la région Auvergne Rhône Alpes : le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la région afin d'obtenir une subvention à hauteur de 36.29 % sur un montant H.T. de 220 446 €.
- à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la DETR à hauteur de 25 % sur un montant H.T. de 220 446 €.

Recrutement d'un vacataire pour le déneigement : le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour assurer le déneigement, le salage de la voirie communale et l'entretien du matériel, du 1^{er} décembre au 30 avril 2024.

Attributions de compensation de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les deux rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges en date du 28 juin 2023 et du 19 octobre 2023 ainsi que les montants des attributions de compensation pour 2023.

Droit de place pour le commerce mobile : vente de burgers et crêpes : Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe un coût annuel de 300 € pour le droit de place le vendredi soir sur la place de l'Église.

Location du Bar des Amis : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer le Bar des Amis à Madame BENES et fixe le loyer annuel à : 3823.20 €

Renouvellement contrat assurance statutaire : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat d'assurance statutaire auprès de Relyens.

Zone d'accélération des Énergies renouvelables : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'informer la population en organisant une réunion publique le samedi 18 novembre à 10 h30 à la mairie.

Informations et questions diverses :

- Fêtes de Noël : prévoir une réunion pour l'organisation concernant le colis et le repas pour les personnes de la commune de 70 ans et plus.
- Le bulletin municipal « San Germinois » doit être terminé le 23 décembre.
- Stèles des monuments aux morts : la gravure des noms des morts pour la France doit être refaite.
- L'inspecteur de l'éducation nationale, Monsieur Massard, a demandé un rendez-vous avec Monsieur le Maire afin d'évoquer la carte scolaire.
- Modernisation de l'éclairage public : le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain va transmettre l'Avant-Projet Définitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le secrétaire de séance,
Ramazan DINGER

Le Maire,
Gilles THOMASSET